

UNION DU CANAL LUBERON  
SORGUE VENTOUX



Contrat de Canal

Rapport phase prospective

## Evaluation des Contrats de Canaux

Union du canal Luberon Sorgue Ventoux, Canal de Cabedan-neuf, Canal de l'Isle, Canal de Carpentras

Rapport de la phase prospective

Contrechamp - OTEIS

Janvier 2019

contre  
champ

oteis

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>METHODOLOGIE ET ENJEUX DE LA PHASE PROSPECTIVE .....</b>	<b>3</b>
1.1	METHODOLOGIE .....	3
1.2	ENJEUX DE POURSUITE DES DEMARCHES.....	3
<b>2</b>	<b>LES TROIS DIMENSIONS DES CONTRATS DE CANAUX.....</b>	<b>4</b>
2.1	LES TROIS DIMENSIONS DES CONTRATS DE CANAUX .....	4
2.2	A PROPOS DE LA DEMARCHE PARTENARIALE .....	5
2.3	A PROPOS DE LA DIMENSION PROGRAMMATIQUE/FINANCIERE.....	6
2.4	A PROPOS DES ECONOMIES D’EAU.....	6
<b>3</b>	<b>A PROPOS DES ENJEUX ET DES BESOINS TECHNIQUES .....</b>	<b>7</b>
<b>4</b>	<b>CONCLUSIONS STRATEGIQUES ET PISTES POUR LE FUTUR .....</b>	<b>12</b>
4.1	PERSPECTIVES STRATEGIQUES .....	12
4.2	CONCLUSIONS .....	14
	<b>ANNEXE 1 : TABLEAUX D’ACTIONS PAR CANAUX.....</b>	<b>15</b>

# 1 Méthodologie et enjeux de la phase prospective

## 1.1 Méthodologie

Ce document fait **la synthèse de la phase de travail « prospectif » sur les suites à donner** aux Contrats de canaux du territoire. Ce travail a été mené :

- En interaction étroite avec les porteurs des contrats de canaux et leurs partenaires (notamment partenaires institutionnels), dans le cadre de divers ateliers décrits ci-dessous,
- Sur la base des enseignements tirés des évaluations des 4 canaux concernés par l'étude, et des questions évaluatives génériques concernant la démarche Contrat de canal (« Note questions évaluatives »),
- En fonction des évolutions du contexte et notamment des politiques et financements publics entourant l'action des partenaires financiers des contrats de canaux,
- Sur la base de l'expérience des bureaux d'étude de ce type de démarche, et en lien avec les dynamiques observées sur les autres contrats de canaux de la Région (atelier prospectif dédié ayant rassemblé les porteurs de contrats de canaux de PACA).

Les travaux mis en œuvre dans le cadre de cette phase se sont déroulés suivant le schéma ci-dessous :

Etape	Date	Objectif
<b>Comité de pilotage restreint : réponses aux questions évaluatives</b>	13 septembre 2018	Validation de l'évaluation
<b>Réunion individuelle avec chacun des canaux</b>	Septembre octobre 2018	Identification des enjeux et pistes d'action, par canal
<b>Réunion 4 canaux + autres porteurs de contrats</b>	23 octobre 2018	Réflexions sur les suites à donner aux contrats de canaux au vu du nouveau contexte
<b>Réunions avec les canaux sur les programmes d'actions</b>	Novembre 2018	Quels enjeux et quelles actions à réaliser dans les 5 à 6 années à venir ? Dans quel cadre ?
<b>Comité pilotage restreint : scénarios pour la suite</b>	14 décembre 2018	Echanges avec les partenaires institutionnels sur les suites à donner aux contrats de canaux
<b>Comité de pilotage final (élargi)</b>	5 février 2019	Présentation des résultats de l'étude à l'ensemble des acteurs qui y ont participé

## 1.2 Enjeux de poursuite des démarches

Les **principaux enjeux qui ressortent de cette phase et qui structurent les propositions suivantes** ont trait à l'évolution du contexte d'une part, et des possibilités de soutien des partenaires financiers, mais aussi **des enseignements principaux issus de l'évaluation** des 4 démarches. Les points clefs des bilans des 4 contrats de canaux et de « l'outil » contrat de canal sont les suivants :

- **Un bilan positif des réalisations des contrats de canaux** sur les 4 territoires, avec un taux de réalisation important de tous les volets d'actions des contrats. Ces réalisations ont permis de

rattraper un certain nombre de retards structurels et d'améliorer le fonctionnement des canaux, en termes de régulation, de rénovation et de modernisation des systèmes, qui ont permis à la fois l'amélioration du service de desserte en eau et la production d'économies d'eau.

- **La dimension partenariale des contrats de canaux** a justifié et permis une dynamique d'ouverture de la gestion des canaux à un ensemble de partenaires territoriaux, qu'ils soient associatifs (CPIE, fédération de pêche), socioprofessionnels (chambres d'agriculture, offices du tourisme, etc.) ou publics (collectivités locales, Parc naturels régionaux, etc.). Même si elle n'est pas aboutie sur certains sujets (cf. ci-dessous), la dynamique partenariale s'est développée et a justifié des partenariats, projets communs ou coordination des interventions, qui n'existaient pas auparavant.
- **Ces dynamiques partenariales sont à parfaire**, pour deux raisons : elles restent dans certains cas insatisfaisantes (ex avec les communes sur la gestion des eaux pluviales, la fréquentation des berges des canaux, etc.) et sont à améliorer ; elles sont **dans une phase de structuration/consolidation qui pourrait être mise à mal en cas de rupture** (arrêt des procédures Contrat de canal).
- **Les capacités d'animation territoriale, mais aussi d'ingénierie technico-administrative** associées aux postes d'animation des Contrats de canaux sont la pierre angulaire de ces dynamiques. Tous les acteurs (acteurs locaux comme partenaires institutionnels) soulignent qu'ils ont obtenu en la personne de ces animateurs de Contrat de canal, des interlocuteurs disponibles, professionnels et capables de leur répondre sur les aspects techniques, administratifs, de suivi des programmes financiers, etc.
- **Les bilans des Contrats mettent en avant une volonté manifeste de poursuite des démarches**, notamment de la part des acteurs territoriaux, ainsi que des conseils syndicaux des structures d'irrigation, qui souhaitent maintenir la programmation pluriannuelle et la dynamique partenariale qui entoure la gestion de leur structure depuis le début des contrats de canaux. Le positionnement des différentes structures d'irrigation varie sur certains points.

## 2 Les trois dimensions des contrats de canaux

### 2.1 Les trois dimensions des Contrats de canaux

Les « contrats de canaux » tels que connus jusqu'alors reposent sur trois dimensions complémentaires :

1. **Une dimension partenariale** (engagement territorial, accords entre acteurs)
2. **Une dimension programmatique** (programme d'actions pluriannuel et éventuellement multithématique) **et financière** (financements associés aux actions)
3. **Une dimension économies d'eau** (administrées dans un protocole de gestion)

**Ces dimensions sont à distinguer** : même si elles sont liées les unes aux autres, elles ne renvoient pas aux mêmes exigences, temporalités, conditions, notamment depuis que les politiques et programmes publics de soutien à ces systèmes d'hydraulique agricole ont évolué. Il est possible de citer plusieurs exemples :

*Ex : il est possible que la visibilité quant aux financements ne soit pas suffisante, alors que les acteurs du territoire désirent s'investir dans une démarche.*

*Ex : le protocole d'économie d'eau, qui est conclu entre les gestionnaires de canaux et les gestionnaires du système Durance (Agence, Etat, Région, EDF...), doit-il être une condition de la démarche territoriale ?*



*Les différentes dimensions des contrats de canaux*

**Les suites à donner aux premiers contrats de canaux doivent donc selon nous distinguer ces différentes dimensions**, pour mieux prendre en compte leur spécificité et faire en sorte que les enjeux/contraintes/conditions s'imposant aux unes ne s'imposent pas aux autres.

Les travaux réalisés dans la phase prospective ont permis de mettre en avant les enjeux, modalités ou conditions spécifiques pour chacune de ces dimensions ; elles sont rappelées ci-dessous :

## 2.2 A propos de la démarche partenariale

### Enjeux/objectifs principaux :

- Contrats de canaux induisant une dynamique concertée, partenariale autour de la gestion des canaux
- Engagement collectif du fait de la forme contractuelle de la procédure, justifiant et légitimant le partenariat
- Mise en œuvre du programme d'actions justifiant et légitimant la démarche collective (investissement des acteurs dans la mise en œuvre et le suivi des actions)
- Instances de pilotage du Contrat (comités de pilotage, commissions collectivités etc.) encadrant, justifiant, légitimant la dimension partenariale
- Démarche territoriale, collective, induisant un certain effet d'entraînement, et très favorable à l'ancrage territorial des canaux.

### Interrogations soulevées :

- Cette dynamique collective est liée au programme d'actions et à la gouvernance mise en place, plus peut être qu'à la signature d'un document contractuel en lui-même (charte d'objectif, contrat de canal).

- Quel maintien de cette dynamique sans programmes d'actions ? Sans financements associés ?
- Quel maintien de la dynamique collective sans poursuite de la démarche (fin du contrat de canal) ?
- Le terme « Contrat de canal » semble connu et reconnu par les acteurs du territoire et serait autant que possible à conserver (démarche identifiée).

## 2.3 A propos de la dimension programmatique/financière

### Enjeux/objectifs principaux :

- La dimension de planification technique et financière est importante pour la gestion technique et financière de la structure (cohérence des interventions dans le temps, anticipation des budgets à débloquer, aussi bien en termes d'autofinancement que de subventions publiques)
- Cette planification impose une évaluation des besoins, des capacités techniques et financières des structures, elle justifie des études du type « schémas directeurs » favorable à la cohérence, la pertinence et l'efficacité des actions entreprises
- Les programmes d'actions définis peuvent être multithématiques et mobiliser des volets d'action aussi larges que le lien à l'urbanisation, la gestion environnementale, la valorisation patrimoniale et touristique... Et mobiliser en ce sens des maîtres d'ouvrages/partenaires variés.

### Interrogations soulevées :

- Il est possible de définir au travers de « schémas directeurs » (ou autres documents programmatiques de ce type) des programmes de travaux pluriannuels.
- Mais il y a de fortes chances que cette programmation ne concerne que les travaux sur le système hydraulique, et ne concerne que la structure d'irrigation elle-même. La dimension multithématique quant à elle sera probablement réduite ou inexistante dans ce cadre.
- Des incertitudes importantes pèsent sur les capacités de certains acteurs institutionnels de pouvoir financer les programmes d'actions des canaux dans le futur. Au premier chef, les dotations, modalités et conditions qui structureront le prochain FEADER (2021-2025) sont attendues.
- Le manque de visibilité sur les financements disponibles et mobilisables sur certains sujets ne doit pas interdire de programmer des actions d'une part (visibilité des actions à entreprendre, engagement partenarial à les réaliser etc.), et à flécher les financements qui sont d'ores et déjà disponibles pour d'autres actions.

## 2.4 A propos des économies d'eau

### Enjeux/objectifs principaux :

- Les dispositifs de financement de la majorité des actions reposent sur l'exigence de réalisation, au travers de ces actions, d'économies d'eau. Il est donc important de maintenir une réflexion sur la possibilité de les réaliser d'une part, mais aussi sur leur devenir (bénéfice aux milieux naturels locaux ? au système durancien ? au développement de nouveaux usages ?).

- Les protocoles de gestion qui entouraient les premiers Contrats et qui répondaient à ces questions sont devenus obsolètes à la fin de ces derniers<sup>1</sup>. Les porteurs des Contrats de canaux souhaitent renégocier des protocoles de gestion avec l'Agence de l'eau pour encadrer les économies réalisées au titre des programmes d'actions des nouvelles démarches.

#### Interrogations soulevées :

- Faut-il relier les protocoles de gestion à la démarche territoriale (dimension partenariale décrite ci-dessus) ? Ils concernent uniquement les structures gestionnaires des canaux et les partenaires institutionnels (Agence de l'eau, Région, EDF...). Ils portent, de plus, sur les travaux de modernisation et non sur l'ensemble du programme d'actions, et courent (dans les protocoles des 1<sup>er</sup> contrats) sur 25 ans à partir de la réception des travaux correspondant à l'action (et non à la mise en œuvre de l'ensemble du programme d'action).
- Quelle pertinence / plus-value de lier ces protocoles de gestion aux Contrats (démarche partenariale), engageant des structures aussi variées que des communautés de communes, des CPIE, des Offices du tourisme ? Ils sont plus à associer aux programmes d'actions qu'à la démarche partenariale de notre point de vue.
- Dans quel cadre mener ces négociations ? Dans quel timing ? A quelle échelle ?
- Le turnover de plusieurs responsables à des postes clés de la délégation de Marseille de l'Agence de l'eau devrait induire une temporisation à ce niveau, aucune décision stratégique n'interviendra avant que ces postes soient pourvus. Pourtant, cette situation est complexe puisque le niveau d'économies d'eau exigé et les modalités de leur devenir peuvent être déterminants de la volonté des structures gestionnaires de s'investir dans de nouveaux programmes d'actions. Des exigences de retour au milieu supérieures à 50% des économies d'eau pourraient être difficilement acceptables pour certains canaux.
- Enfin, le lien entre les économies d'eau réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'actions des Contrats et les conventions EDF est essentiel voire obligatoire, puisque c'est dans le cadre de ces conventions que les volumes de références [à partir desquels les volumes économisés sont calculés] sont définis.

### 3 A propos des enjeux et des besoins techniques

Des réunions techniques ont été organisées pour chaque canal, en présence des directeurs et chargés de mission, pour identifier les enjeux et les actions prévues ou envisagées dans les 5 à 6 ans à venir. Ces échanges ont abouti à la réalisation des tableaux joints en annexe 1 de ce rapport.

Il apparaît qu'au-delà des spécificités de chaque canal, **les principaux enjeux qui ont fondé les premiers Contrats de canaux restent d'actualité**, ainsi que les axes stratégiques qui en découlent. Pour des raisons de simplification de lecture et d'approche, nous avons décidé de les organiser en 4 axes stratégiques complémentaires, portant respectivement sur :

---

<sup>1</sup> Seuls les protocoles eux-mêmes sont devenus obsolètes, les volumes d'eau économisés au titre des actions réalisées dans le cadre des programmes d'action des premiers contrats continuant à être gérés suivant leurs modalités pour les 25 ans prévus.

<b>Volets stratégiques potentiels d'une prochaine démarche</b>	
<b>1. Desserte en eau</b>	<i>Entretien, restauration, modernisation des ouvrages et systèmes de transport et de distribution de l'eau, projets d'extension... pouvant générer des économies d'eau</i>
<b>2. Environnement</b>	<i>Gestion des économies d'eau (COEC'Eau), qualité de l'eau, écosystèmes, limitation des phytosanitaires, etc.</i>
<b>3. Patrimoine</b>	<i>Valorisation patrimoniale et touristique, gestion des usages (conventions de superposition de gestion, etc.), sensibilisation, communication</i>
<b>4. Territoire</b>	<i>Prise en compte des systèmes d'irrigation dans l'urbanisation (gestion des eaux pluviales, etc.), lien avec les démarches d'aménagement du territoire (SCoT, ...), etc.</i>

Un cinquième axe dédié à **la gestion concertée** intervenait dans les contrats de canaux de première génération. Il a été jugé plus pertinent de renvoyer les actions renvoyant à cet axe dans une dimension générique et transversale consacrée aux modalités de fonctionnement de la démarche : modes de pilotage, d'animation, de portage du contrat, actions de communication, lien aux acteurs, etc.

*Note : les textes ci-dessous se réfèrent aux tableaux disponibles en annexe 1 présentant plus de précisions sur les actions pressenties par canal.*

## **Axe 1 - Desserte en eau**

L'**axe économique** regroupe les opérations visant à **adapter les services rendus par les canaux aux besoins du territoire tout en optimisant la gestion de la ressource** : amélioration de la desserte en eau, sécurisation des ouvrages, modernisation du fonctionnement hydraulique, etc. La poursuite des travaux de mise sous pression des réseaux et d'amélioration de la régulation permettront de réaliser de **nouvelles économies d'eau**, en plus des 8,7 Mm<sup>3</sup>/an économisés lors des premiers Contrats par les 4 canaux.

Des **travaux de modernisation de la desserte** restent à réaliser sur les périmètres des canaux du Cabedan Neuf, de l'Isle et de Carpentras. Il s'agit en partie de travaux planifiés dans les programmes d'actions des premiers Contrats mais qui ont été repoussés, et aussi d'opérations nouvelles à engager sur des secteurs agricoles ou mixtes. Certaines opérations sont déjà planifiées et financées dans le cadre du Programme de Développement Rural Régional FEADER 2014-2020 ; d'autres devront faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du prochain PDRR.

Pour le canal de l'Isle, dont le périmètre desservi est déjà à 80% sous pression, les travaux de modernisation à réaliser (qui représentent moins de la moitié de ceux réalisés au premier Contrat) permettront d'approcher le taux de 100%. Sur le périmètre du canal de Carpentras, 35% des surfaces sont encore en gravitaire, et là aussi les travaux de modernisation à planifier permettraient de se rapprocher du « tout pression » au moins en zone agricole. Le canal de Carpentras pourra par ailleurs poursuivre ses travaux d'extension ou de densification. Pour le Cabedan-neuf, les opérations de modernisation ne concernent plus que des petits secteurs agricoles ou mixtes.

Pour ces 3 canaux, au-delà des chantiers envisagés dans les 5 ou 6 années à venir, les surfaces restant à moderniser seront en zone urbaine, où les opérations de passage en pression ne sont pas

éligibles aux aides du PDRR. Ainsi, même si les demandes de modernisation sont fortes dans certaines zones urbaines ou périurbaines, les structures gestionnaires des canaux réalisent en priorité les opérations en zone agricole, seules finançables.

Le canal de l'Union a devant lui un **chantier important et complexe de modernisation de la régulation**, qui n'a pas pu avancer dans le cadre du premier Contrat, et qui représente un fort potentiel d'économies d'eau. Ce chantier nécessite en préalable la réalisation d'une étude de régulation qui établira un diagnostic des 24 km du canal, modélisera les flux et définira un programme d'actions et d'équipements à mettre en place.

Enfin, les 4 canaux ont tous des **travaux de sécurisation** à mener, en général en parant au plus pressé, et sur la base de la surveillance régulière des ouvrages (les portions de canaux construites en déblai / remblai présentent des risques élevés) ; il s'agit principalement de travaux de cuvelage de canal maître ou de filiole. Ces travaux ne sont pas éligibles au PDRR (sauf dans le cadre d'opérations de régulation), mais le Département du Vaucluse les finance aujourd'hui à un taux de 50%, sans que cette situation ne soit durable. La programmation de ces travaux est fonction des urgences repérées et aussi de la capacité de financement des structures.

## Axe 2 - Environnement

L'**axe environnemental** regroupe les actions qui ont pour objectif la **contribution des canaux à l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et de l'environnement**. Les 2 objectifs principaux, qui concernent les 4 canaux, sont la **valorisation des économies d'eau et la réduction de l'utilisation des pesticides** par les ASA gestionnaires des canaux.

Les modalités de valorisation des économies d'eau dépendront des protocoles de gestion qui seront renégociés avec l'Agence de l'eau RM&C. Compte tenu des bilans des 4 COEC'Eau sur la durée des premiers Contrats, il est possible que seule celle mise en place pour le canal du Carpentras perdure. En effet, sur les autres périmètres, il est probable que la part des économies d'eau à restituer aux milieux aquatiques sera à laisser au milieu durancien, les COEC'Eau n'ayant pas mis en évidence de milieux aquatiques locaux propices à recevoir les volumes économisés.

Pour l'ASA du canal de Carpentras, des efforts restent à faire et des solutions sont à trouver pour poursuivre la réduction de l'utilisation des pesticides dans les opérations d'entretien des filioles. Les avancées dans ce domaine gagneraient à une démarche mutualisée entre les canaux.

Dans l'hypothèse d'une seconde démarche contractuelle, la possibilité d'y intégrer des actions en faveur de l'amélioration des pratiques agricoles serait étudiée, notamment en matière d'utilisation des pesticides.

## Axe 3 - Patrimoine

L'**axe social et patrimonial** concerne **les canaux en tant qu'éléments du cadre de vie et du patrimoine local, lieux de détente et de loisirs**, et plus largement la communication entre les structures gestionnaires, leurs adhérents et la population.

Lors des premiers Contrats ces enjeux ont été relayés par un ensemble d'actions transversales porté par le CPIE 84, qui a rencontré un franc succès : **programme pédagogique à l'attention des scolaires** « à l'école des canaux », diverses actions de sensibilisation destinées au grand public.

Les structures de gestion souhaitent toutes que ces actions soient poursuivies ; certaines plus directement concernées sont décidées à s'investir davantage dans ces actions que lors des premiers Contrats. Il paraît néanmoins souhaitable de conserver et même d'améliorer le caractère transversal (aux 4 canaux) de ces actions de sensibilisation (permettant un investissement de structures telles que le CPIE 84), tout en prenant en compte les spécificités de chaque canal et chaque territoire.

**L'enjeu patrimonial et culturel** est, il est vrai, plus important pour les canaux de l'Union et de Carpentras, qui projettent d'autres actions dans ce domaine : valorisation du patrimoine bâti lié aux canaux, de leurs rôles dans les paysages locaux et la biodiversité, valorisation de l'histoire des canaux et des pratiques. Des projets de conventions de superposition d'usages avec des communes pourraient voir le jour sur ces deux canaux.

L'objectif **d'amélioration de la communication** est en revanche partagé par les 4 canaux, qui prévoient d'améliorer leur visibilité, notamment en modernisant leurs sites Internet ou en mettant en ligne des films sur les canaux. Plus particulièrement le Canal de Carpentras prévoit la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de communication d'ensemble, permettant de mieux communiquer et sensibiliser les acteurs locaux. Rappelons ici que l'évaluation a mis en évidence le besoin d'une information à caractère pédagogique vers les acteurs locaux sur les opérations de modernisation de la desserte, leurs enjeux pour les structures de gestion et le territoire et leurs incidences sur les paysages.

#### **Axe 4 - Territoire**

**L'axe territorial** regroupe les actions susceptibles de **renforcer l'ancrage territorial des ASA et de leurs infrastructures**. Il ressort de l'évaluation que cet axe d'intervention stratégique pour l'avenir des structures n'a pas suffisamment avancé dans le cadre des premiers Contrats, et doit absolument se poursuivre, au risque de perdre les améliorations obtenues.

L'enjeu est d'une part de cultiver les acquis, en particulier **la collaboration avec les services urbanisme des communes**, et d'autre part de progresser avec les collectivités sur d'autres sujets importants :

- meilleure prise en compte des canaux dans l'élaboration des PLU et SCOT ;
- mobilisation des collectivités et des services de l'Etat sur l'impact de la gestion des eaux pluviales sur les canaux ; le transfert de la compétence à la communauté d'agglomération LMV à compter de 2020 doit être considéré comme une opportunité ;
- fréquentation des berges : compte tenu des enjeux de sécurité, il est nécessaire de développer les conventions de superposition d'usages entre les ASA et les communes.

Le Cabedan et le canal de Carpentras ont mis en place, en plus des liens bilatéraux avec les communes, **des commissions collectivités** qui sont désormais installées et vont se poursuivre. Le canal de Carpentras souhaite même développer la collaboration avec les collectivités, par exemple en créant des commissions par thème (patrimoine, environnement, aménagement du territoire, ...).

En revanche, du fait de la position très en retrait de la commune de l'Isle-sur-la-Sorgue, les canaux de l'Union et de l'Isle n'ont pas mis en place ce type de commissions ; ils prévoient de maintenir les échanges bilatéraux avec les autres communes.

#### **👉 En conclusion**

Ce tour d'horizon rapide des enjeux et des opérations envisagées par les 4 canaux dans les années à venir, synthétisé dans le tableau suivant, relance la pertinence de la démarche commune engagée il y a près de 15 ans : **il existe toujours une communauté d'enjeux et objectifs entre les canaux** du Vaucluse alimentés par le canal de l'Union, même si certains thèmes sont présents à des degrés différents selon les canaux.

**Une démarche de type Contrat ou du moins un programme d'actions englobant tous ces thèmes** (programme d'action multithématique, et ouvert donc à la maîtrise d'ouvrage d'autres acteurs), **semblent donc appelés pour répondre à ces enjeux.**

**Synthèse des actions en projet ou envisagées par chaque structure gestionnaire de canal**

<b>Axe</b>	<b>Union</b>	<b>Cabedan Neuf</b>	<b>L'Isle</b>	<b>Carpentras</b>
<b>1 Axe économique Desserte en eau</b>	- Cuvelage / gros enjeu de sécurisation - Modernisation de la régulation à engager, fort potentiel d'économies d'eau : étude préalable à lancer	- Sécurisation filioles ceinture et Oppèdes - Modernisation desserte : gros projets réalisés, reste petits secteurs (56% en gravitaire)	- Cuvelage dans le cadre de la régulation - Modernisation desserte : reste quelques tranches, 5 ans de travaux (20% en gravitaire)	- Cuvelage 1 km/an et sécurisation 1 ouvrage/an - Modernisation de la desserte en zone agricole : reste 35% en gravitaire (Monteux, Sarrians, ..) - Extensions en zones agri
<b>2 Axe environ- nemental</b>	COEC'Eau CC en veille Déclaration d'antériorité yc classement digues et rejet dans le Coulon	COEC'Eau / C9 sans objet Etude SIRCC / Boulon Qualité de l'eau : projet de filtres sur stations pompage	COEC'Eau Sorgues non maintenue Hydroélectricité sur 1 station de pompage Valorisation du foncier / solaire ?	Maintien COEC'Eau prévu Question des déchets et de leur devenir Qualité de l'eau : protocole de suivi, risque de pollutions accidentelles
<b>3 Axe patrimonial et social</b>	Sensibilisation CME-CPIE Fréquentation pour la promenade mais absence de volonté des communes Beaucoup de patrimoine bâti à valoriser	Pas de valorisation patrimoine / fréquentation Modernisation site Internet	Sensibilisation CME-CPIE + films Valorisation petit patrimoine bâti Projet véloroute Modernisation site Internet	Sensibilisation CME-CPIE ++ Conventions : petits projets Valorisation patrimoniale (JEP-CAUE-Panneaux-Film) Stratégie de communication < outils
<b>4 Axe territorial</b>	Enjeux importants pluvial / ruissellement mais absence de volonté des communes Opportunité du transfert de compétence à la CA LMV en 2020 ?	Commission collect. maintenue + liens bilatéraux Problématique pluvial difficile à traiter car absence de volonté des communes	Liens bilatéraux / urbanisme et problématique pluvial (limitée au canal principal) mais pas de collaboration avec certaines communes	Commission collectivités Ambition forte de renforcer le partenariat : élaboration SCOT et PLU, diversification des usages communaux, gestion déchets, ..

Le tableau suivant renseigne le **lien de chaque volet avec les 3 dimensions** présentées précédemment. Il interroge notamment le degré de partage et de partenariat nécessaires à la mise en œuvre des 4 volets d'action principaux.

Axe	Actions ASA	Actions partenaires	Dimension partenariale	Dimension financière / programmation	Economies d'eau
<b>1</b> Desserte en eau	++++		Moindre	Forte	Lien majeur / protocole à associer
<b>2</b> Environnement	++	+	Restreinte à certains partenaires	Moindre (animation)	Lien important / devenir volumes économisés
<b>3</b> Patrimoine	++	++	Restreinte à certains partenaires	Moindre (animation)	Communication à améliorer sur le sujet des économies d'eau
<b>4</b> Territoire	++	++	Forte	Moindre (animation)	

## 4 Conclusions stratégiques et pistes pour le futur

### 4.1 Perspectives stratégiques

**L'ASA du canal de Carpentras** souhaite le maintien d'une démarche qui permette de cadrer les objectifs et les actions à mener dans une planification technico-financière, et si possible de contractualiser ce programme avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels. L'ASA mesure les plus-values importantes que le Contrat de canal a apportées, notamment l'ouverture du partenariat avec les collectivités, qui conditionne l'ancrage territorial de l'ASA et sans doute son avenir. Les acteurs du territoire sont mobilisés et attendent des suites, et seraient déçus qu'elles n'adviennent pas ; le risque serait une disparition rapide des dynamiques en cours qui annihilerait les efforts collectifs déployés lors du premier Contrat. Par ailleurs le nom de « Contrat de canal » doit être conservé car il est connu et reconnu de tous, et cristallise la démarche.

**L'ASCO du canal de Cabedan Neuf** se place dans une posture comparable. Ses responsables estiment qu'une démarche pluriannuelle et collective permet une action plus partagée et plus pertinente. Eventuellement, la procédure pourrait être allégée (notamment pour un petit territoire tel que celui du Cabedan Neuf), mais la procédure a permis de créer des liens avec des communes (commission intercommunale), une consolidation de la gestion technique de la structure, une vision à plus long terme,... que l'ASCO souhaiterait conserver.

**Pour l'ASCO du canal de l'Isle et l'Union**, le fait de continuer une procédure de type Contrat de canal est important pour maintenir la dynamique, même si les responsables de la structure expriment une certaine déception vis-à-vis des communes, dont les positions pendant le Contrat ont été en deçà des

engagements pris avec la Charte puis le Contrat de canal. L'ASCO du canal de l'Isle souhaite un allègement de la procédure contractuelle, notamment au niveau de son nombre de signataires (délibérations trop longues et complexes) et au niveau des thématiques abordées, de façon à conserver 3 à 4 thématiques importantes et concrètes sur lesquelles travailler avec les partenaires associés à la procédure.

**Les partenaires financiers Agence de l'eau et Région** qui ont été à l'initiative des Contrats de canaux souhaiteraient pouvoir soutenir financièrement de prochaines démarches ; cependant les incertitudes sur les financements futurs, trop profondes (modalités et dotations du prochain PDRR inconnues pour l'instant), les empêchent de se prononcer dans le court terme.

Il est difficilement envisageable de relancer des Contrats de canaux sans le soutien des principaux partenaires financiers qui ont accompagné les premiers Contrats, et **sans Contrat il y a des risques que les dynamiques existantes sur les territoires s'effondrent**. Les engagements des acteurs locaux sont en effet étroitement associés à la présence d'une animation locale, l'existence d'instances de pilotage régulières, et de la réalisation des actions dont ils suivent régulièrement la mise en œuvre...

**Une solution serait de découpler les dimensions programmatiques, financières, partenariales et économies d'eau des Contrats** tels qu'ils existaient :

- **En dissociant la signature du protocole de gestion des économies d'eau des Contrats eux-mêmes** : le protocole concerne principalement les structures d'irrigation et l'Agence de l'eau, tandis que les Contrats ont avant tout une portée partenariale (formalisation de l'engagement collectif, de la dynamique commune) ayant un intérêt notamment pour les acteurs du territoire. Les protocoles de gestion gagneraient à être accolés aux actions des programmes d'actions, et être signés simplement par les acteurs concernés.
- **En permettant une programmation pluriannuelle**, attendue par tous les acteurs (locaux comme extra-locaux) **mais en dissociant les aspects relatifs aux financements**. Il est possible pour cela de construire des programmes d'action distinguant :
  - des actions dont les financements sont sécurisés : sensibilisation à l'environnement, actions du volet environnement, actions financées par le Conseil départemental (moins soumis à incertitude),
  - des actions dont les financements dépendent de dispositifs financiers non stabilisés tels que le PDRR, dont il faut attendre les modalités précises, mais dont le coût peut déjà être évalué et affiché.
- **Ceci permettrait une visibilité de programmation technique et financière**, importante aussi bien pour les structures d'irrigation que pour l'engagement collectif autour des démarches. L'engagement politique des partenaires institutionnels sera aussi un ciment de cet engagement, et il serait dommageable que l'absence de visibilité financière, qui pourra venir au fur et à mesure (c'était déjà le cas des dernières phases de programmation des contrats actuels), les empêche de s'y associer.

## 4.2 Conclusions

**Les quatre canaux du Vaucluse sont unanimes dans leur volonté de maintenir les dynamiques mises en place avec les premiers contrats** en engageant une seconde procédure, dans **une configuration un peu allégée par rapport aux premiers contrats**.

Ainsi, par exemple, le cadre formel établi pour les premiers contrats pourrait être simplifié : réduction à 4 axes stratégiques au lieu de 5, documents du contrat centrés sur la présentation des enjeux et du programme d'actions, qui serait détaillé et chiffré seulement pour les 3 ans à venir (+ pistes pour les 2-3 années suivantes, à approfondir pendant la première phase et au regard de l'évolution des enjeux).

Les premiers contrats de canaux correspondaient à une démarche commune, **une « histoire à 5 canaux »** qui a eu des effets positifs d'entraînement, et des effets moins satisfaisants (cf. note questions évaluatives). Il paraît souhaitable selon nous de conserver **un cadrage et une trame communs en termes d'architecture des contrats et d'objectifs** pour chacun des axes stratégiques et a minima pour les 4 canaux. Cela permettra un suivi et un pilotage facilités pour les partenaires externes (institutionnels ou du territoire), ainsi que des échanges entre structures. Néanmoins compte tenu des spécificités de chaque canal, il est évident que les programmes d'actions sont à établir par chaque structure de façon indépendante.

L'évaluation a par ailleurs mis en évidence les motivations des gestionnaires de canaux pour mener des chantiers communs, dans le cadre des Contrats mais aussi au-delà, et aller vers **plus de mutualisation entre les 4 structures, voir avec d'autres gestionnaires de canaux**. Selon les structures, des économies de temps et d'argent sont possibles via la mise en commun, et les sujets ne manquent pas : veille / expertise juridique, retour d'expérience sur différentes problématiques techniques ou administratives, développement des énergies renouvelables, achat en gros de matériel, partage des fonctions support type SIG, etc. Ad minima, **des réunions ad hoc sur des sujets techniques, administratifs ou stratégiques pourraient être organisées** entre les équipes techniques et/ou les directeurs des structures : nombre de sujets méritent des réflexions communes, voire la définition de réponses ou de positionnements communs permettant de faire face à des enjeux d'actualité pour les canaux et leurs territoires.

## ANNEXE 1 : tableaux d'actions par canaux

### Canal de l'Union

AXE	Travaux prévus ou envisagés	Montants
ECONOMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Modernisation de la régulation</b> à engager, fort potentiel d'économies d'eau. En préalable, étude de régulation à réaliser d'ici 2021, comportant notamment relevés topographiques, étude des flux et modélisation, diagnostic des secteurs bétonnés sur les 24 km de canal, amélioration de la supervision, ..</li> <li>• <b>Cuvelage</b> : les risques concernent 20 à 30 % du linéaire du canal construit en remblai / déblai. Mais les travaux ne sont finançables (hormis l'aide de 50% du département) que dans le cadre de la modernisation de la régulation</li> </ul>	
ENVIRONNEMENTAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COEC'EAU Coulon – Calavon : elle ne sera sans doute pas maintenue suite à la fin du Contrat</li> <li>• Déclaration d'antériorité à réaliser pour les ouvrages et les rejets dans le Coulon, ainsi que procédure de classement digues</li> <li>• Commission intercommunale regroupant les 6 communes traversées : l'Union ne prévoit pas de mettre en place une telle commission. Les communes sont les mêmes que celles du Cabedan Neuf mais les problématiques sont différentes</li> </ul>	
SOCIAL ET PATRIMONIAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation CME-CPIE à poursuivre, avec l'appui de l'Union</li> <li>• Gestion de la fréquentation des berges du canal : une convention de superposition a été passée avec Les Taillades pour un tronçon de 900 m. Aucune autre convention de superposition n'est envisagée, en l'absence de volonté des communes, y compris Les Taillades.</li> <li>• Beaucoup de patrimoine bâti à valoriser, travail d'identification à poursuivre</li> </ul>	
TERRITORIAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Problématique de gestion des eaux pluviales</b> (urbaines et routières) et de ruissellement : elle représente un enjeu majeur pour le canal de l'Union, en priorité sur Les Taillades, mais aussi sur Robion et Cheval Blanc. Les rejets pluviaux ont été recensés dans le cadre de l'étude réalisée par la CALMV ex CCPLD ; un SIG localisant ces rejets a été transmis aux communes concernées. Mais la collaboration avec les communes est quasiment inexistante sur le sujet (le schéma directeur pluvial des Taillades n'a pas pris en compte les préconisations des ASA). Le transfert de compétence à la communauté d'agglomération LMV pourrait être une opportunité pour avancer sur ces questions.</li> <li>• Action de reconquête des emprises foncières du canal à mener, car les riverains ont tendance à empiéter sur la propriété de l'Union, notamment sur Cavaillon</li> </ul>	

## Canal de Cabedan Neuf

AXE	Travaux prévus ou envisagés	Montants
ECONOMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Poursuite sécurisation</b> : travaux de cuvelage sur la filiole de ceinture (500 à 600 m instables) et sur la filiole d'Oppèdes (200 m)</li> <li>• <b>Modernisation de la desserte</b> ; 56% des surfaces sont encore en gravitaire, mais les gros chantiers ont été réalisés. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cheval Blanc : plusieurs petits secteurs en zone agricole (reprises d'activités en maraichage d'où une augmentation des besoins)</li> <li>- Les Taillades : secteur moitié agricole, moitié périurbain</li> <li>- Modernisation des prises syndicales, mise en basse pression de filioles privées</li> </ul> </li> </ul> <p>Au-delà, le principal potentiel d'économies d'eau concerne les zones urbaines.</p> <p>Des opérations de modernisation ou d'extension en zone urbaine seraient utiles / possibles mais actuellement non finançables, alors qu'elles permettraient de substituer une parties des ressources AEP. Des hameaux situés au-dessus du canal pourraient être desservis, à condition que la demande soit suffisante.</p>	<p>364 k€</p> <p>185 k€</p> <p>340 000 m<sup>3</sup> d'économies d'eau</p>
ENVIRONNEMENTAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cas du Boulon</b> (partie avale) : une étude va être portée par le Syndicat Coulon – Calavon pour définir la gestion future et concilier les usages actuels</li> <li>• <b>Utilisation de pesticides</b> : Des passages manuels sont réalisés pour limiter le développement des cannes de Provence. Un traitement herbicide est également réalisé une fois par an le long des filioles pour éviter la repousse. Le C9 a la certification certiphyto qui permet de limiter les impacts sur l'environnement.</li> <li>• <b>Qualité de l'eau</b> : projet de filtres sur les 3 stations pompage. Quid des modalités d'aides sur ce type de travaux ?</li> <li>• <b>COEC'Eau / C9 sans objet</b> : toutes les économies d'eau restent dans le milieu durancien</li> </ul>	100 k€
SOCIAL ET PATRIMONIAL	<p>Pas d'enjeu lié à la fréquentation pour le Cabedan Neuf</p> <p>Le C9 prévoit de moderniser son site Internet et ses moyens de communication envers ses membres</p>	10 k€
TERRITORIAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Commission collectivités</b> : elle rassemble les 4 communes concernées par le C9. L'ASCO prévoit de poursuivre le fonctionnement de cette commission malgré la fin du Contrat Les liens bilatéraux avec les collectivités existent et seront poursuivis, notamment pour l'élaboration des SCoT, PLU, et l'instruction des PC.</li> <li>• <b>Problématique pluvial</b> : l'enjeu principal est sur la commune des Taillades où plusieurs secteurs gravitaires reçoivent des eaux pluviales. Jusqu'à présente le C9 n'est pas parvenu à faire évoluer la situation (la commune manque de moyens).</li> <li>• <b>Rejets d'eaux usées</b> : Il reste quelques rejets d'assainissement individuel non conformes à résorber.</li> </ul>	

## Canal de l'Isle

AXE	Travaux prévus ou envisagés	Montants
<b>ECONOMIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Travaux de régulation</b> (tranche n°2) à réaliser hiver 2019-2020, intégrant quelques travaux de confortement du canal maître sur la partie aval (dégâts ragondins)</li> <li>• <b>Modernisation de la desserte en zone agricole</b> ; reste 20% en gravitaire, quelques tranches restent à réaliser :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Arousaire tranche n°8, opération inscrite au premier Contrat, retardée car attente réponse FEADER ; devrait être réalisée hiver 2019-2020</li> <li>– Arousaire tranche n°9 (agricole et périurbain)</li> <li>– Vélorgues tranches 10 à 12</li> <li>– Caramède (2 tranches) passage basse pression à pression</li> </ul> </li> </ul> <p>Projets éventuels à plus long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Moderniser progressivement la desserte sur la commune du Thor (périurbain) ; il serait peut-être possible de le financer sans subventions</li> <li>– Construire un bassin de 15 000 m<sup>3</sup> pour sécuriser la partie aval du réseau</li> <li>– Travail de repérage et référencement des réseaux construits dans les années 70-80, notamment pour définir les servitudes</li> </ul>	<p>140 k€ ?</p> <p>692 k€</p> <p>400 à 500 k€</p> <p>1 000 k€</p> <p>800 k€</p>
<b>ENVIRONNEMENTAL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COEC'EAU Sorgues : a priori elle disparaîtra après le Contrat, sachant de plus que l'intérêt est limité sur le BV des Sorgues</li> <li>• Pistes à explorer / diversification des usages du canal :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– hydroélectricité en charge sur la station de pompage de l'Arrousaire</li> <li>– valorisation du foncier appartenant au canal pour des installations photovoltaïques</li> </ul> </li> </ul>	
<b>SOCIAL ET PATRIMONIAL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation CME-CPIE à poursuivre, avec l'appui du canal</li> <li>• Valorisation petit patrimoine bâti</li> <li>• Travail à faire sur les archives : intérêt patrimonial mais aussi nécessaire pour clarifier le foncier et les servitudes</li> <li>• Projet de la CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse de véloroute le long du canal de l'Isle</li> <li>• Projet de modernisation de la charte graphique du site Internet ; mise en ligne de films sur le canal</li> </ul>	
<b>TERRITORIAL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relations avec les communes à poursuivre ou développer en bilatéral, principalement pour 2 sujets : liens avec l'urbanisme et les eaux pluviales. Problème récurrent avec certaines communes en particulier avec l'Isle-sur-Sorgue avec laquelle le canal ne parvient pas à collaborer.</li> </ul> <p>L'ASCO ne souhaite pas la création d'une commission intercommunale ; elle continuera à inviter les communes au Comité de pilotage et aux AG.</p>	

## Canal de Carpentras

AXE	Travaux prévus ou envisagés	Montants
<b>ECONOMIQUE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cuvelage</b> (confortement radier + berge en surplomb) : le canal réalise en moyenne 1 km/an de travaux de confortement et sécurise 1 ouvrage/an (peu d'ouvrages dangereux)</li> <li>• <b>Modernisation de la desserte en zone agricole</b> ; reste 35% soit environ 4000 ha en gravitaire :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Monteux : il reste 3 tranches à réaliser, sur une durée d'environ 4 ans</li> <li>– Sarrians et Velleron</li> <li>– L'Isle-sur-Sorgue : modernisation partielle déjà réalisée ; à densifier mais projet difficile à financer</li> </ul>               Il est également nécessaire de poursuivre la pose de bornes avec compteurs. Une fois ces projets réalisés, les surfaces restant à moderniser seront en zone urbaine (coûts élevés, pas d'aides financières car hors critères PDRR)             </li> <li>• <b>Extension et densification en zone agricole</b> (le canal de Carpentras est probablement le seul qui a encore des perspectives d'extension) : l'ASA doit faire un gros travail pour traiter les demandes, assez nombreuses, chiffrer et prioriser les différents travaux envisageables.</li> <li>• Régulation des canaux secondaires et principal</li> </ul>	
<b>ENVIRONNEMENTAL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Maintien COEC'Eau</b> prévu ; elle suivra l'étude sur le Récaveau ; de nouvelles économies d'eau vont être réalisées en 2018 et 2019 suite à des travaux liés au premier Contrat ; la COEC'Eau devra définir la destination de ces volumes.</li> <li>• <b>Qualité de l'eau</b> : des problèmes de qualité existent surtout avec l'eau du Rhône. La mise en place d'un protocole de suivi de la qualité de l'eau prévue dans le programme du premier Contrat mais non réalisée reste à réaliser. Une réflexion serait également à mener sur le risque de pollutions accidentelles, en lien notamment avec le trafic poids lourds et la présence de déchets dans le canal</li> <li>• <b>Question des déchets</b> et de leur devenir : les déchets verts des canaux sont compostés ; en revanche le devenir des déchets urbains collectés dans les canaux n'est pas défini.</li> <li>• <b>Utilisation des pesticides</b> : l'objectif est d'atteindre le zéro phyto sur les réseaux secondaires. La question n'existe plus sur les secteurs modernisés.</li> </ul>	

<b>SOCIAL ET PATRIMONIAL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les aspects à valoriser sont multiples : valeur patrimoniale, biodiversité et paysage, cadre de vie, histoire et pratiques liées aux canaux, etc. Mais au fur et à mesure de la modernisation des réseaux, la plupart de ces aspects disparaissent.</li> <li>• Sensibilisation CME-CPIE : à poursuivre, nécessité de plus impliquer l'ASA que lors du premier Contrat, notamment en participant aux sorties et aux interventions du CPIE</li> <li>• Autres actions de communication : <ul style="list-style-type: none"> <li>– Site internet (maintien + développement de nouveau module), film et livre sur le canal, bibliothèque de photos, publication d'un magazine annuel...</li> <li>– Travail d'information / sensibilisation aux risques à mener auprès de la population qui fréquente les berges du canal</li> </ul> </li> <li>• Opportunités liées à la création du PNR du Mont Ventoux ?</li> </ul>	
<b>TERRITORIAL</b>	<p>Le canal de Carpentras a des ambitions assez fortes sur ce volet, convaincu que l'avenir des canaux dépend du partenariat avec les collectivités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• développer / renforcer la collaboration avec les collectivités, faire plus qu'une réunion par an de la commission collectivités existante. Peut-être créer des commissions par thème, par exemple une commission patrimoine ?</li> <li>• participer aux réflexions dans le cadre de l'élaboration des politiques d'aménagement du territoire (SCoT, PLU)</li> <li>• diversifier les usages communaux de l'eau brute (Cf. type EUD)</li> <li>• impliquer les collectivités dans la gestion déchets</li> </ul>	

Remarques :

- Dans l'hypothèse d'un second Contrat, la démarche serait élargie à l'ensemble du périmètre actuel, c'est-à-dire à l'ASA de Piolenc – Uchaux, soit 5 communes supplémentaires.
- Projet Hauts de Provence Rhodanienne (HPR) porté par la Chambre Régionale d'agriculture et concernant trois ASA, dont celle de Carpentras (études en cours) : il s'agit d'un énorme projet (environ 200 M€) de création d'un réseau sous pression à partir d'une prise d'eau sur le Rhône sur une zone qui couvre toute la partie nord du Vaucluse.